

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, ELICHIRY, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOIBE, SARASOLA, VALIANI, SOUMET, BELLOT, CARSUZAA, LAURONCE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, GARROTE, BRUGIDOU, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, MALEIG, REICHERT, MAILLET, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	André PAILLAS
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOIBE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean MENE-SAFRANE	à	Michel LAURONCE
	Marie-Lyse GASTON	à	Philippe GARROTE
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	André LABARTHE	à	Daniel LACRAMPE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	Joëlle FABRE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Jacques IDOMÉNÉE, Jean CASABONNE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Marie GOUINEAU, Dominique QUEHEILLE, Yves TOURAINÉ, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130924-06-AID

FONDS DE CONCOURS : CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE SAUCEDE, ASASP ARROS, ESQUIULE, EYSUS

M. MINJUZAN indique que plusieurs projets proposés au fonds de concours sont achevés. Il s'agit donc de signer les conventions avec les communes concernées.

SAUCEDE

Dans sa séance du 12 octobre 2010, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2010, le projet de la commune de Saucède qui concernait la création d'un logement et d'une salle multi-activités.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	330 000.00
Etat	54 225.00
Conseil Régional	14 065.00
Conseil Général	80 065.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	156 645.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000 €

ASASP-ARROS

Dans sa séance du 11 octobre 2012, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2012, le projet de la commune d'Asasp Arros qui concernait la rénovation des façades des Eglises d'Asasp et Arros.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	30 402.00
Conseil Général	3 000.00
Fonds de concours	2 213.00
Part communale	25 189.00

La commune d'Asasp ayant déjà bénéficié d'un fonds de concours d'un montant de 22 786.37€, le solde relatif à ce projet est donc de 2 213.63 €

ESQUIULE

Dans sa séance du 9 avril 2013, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2013, le projet de la commune d'Esquiüle qui concernait la mise en conformité de la cantine scolaire.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	134 389.00
Etat	24 800.00
Sénat	10 000.00
Conseil Général	41 536.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	33 053.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €

EYSUS

Dans sa séance du 9 avril 2013, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2013, le projet de la commune d'Eysus qui concernait l'amélioration de la défense incendie de la commune.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION	75 450.00
Conseil Général	23 400.00
Fonds de concours	25 000.00
Part communale	27 050.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 25 000.00 €

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes de Saucède, d'Esquiüle, d'Asasp et d'Eysus
- **VOTE** les crédits nécessaires
- **AUTORISE** le versement des fonds de concours correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 24 septembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT